



# Résidence verte

## Le cadre de vie et l'environnement, un sujet collectif...

Comme les espaces publics, les jardins des résidences et des copropriétés composent le paysage. Voici quelques conseils afin de mieux connaître l'entretien des espaces verts d'aujourd'hui.

### Le patrimoine arboré

#### Penser au renouvellement :

Comme tout être vivant, un arbre finit un jour par dépérir et mourir. La disparition d'un sujet a un impact paysager fort. Les arbres ont une **croissance très lente**, il ne faut pas attendre la perte d'anciens spécimens pour en planter de plus jeunes. Il est important de **prévoir** le renouvellement de notre patrimoine arboré.

#### Attention aux choix des espèces :

Il est indispensable de connaître la **taille adulte des végétaux**, afin d'éviter des surprises désagréables. Choisissez des espèces adaptées à **l'espace** dont elles disposeront à maturité, mais aussi au **climat et au sol en place**. Ne pas tenir compte de ces critères oblige à recourir à l'abattage ou à l'élagage d'arbres en pleine croissance. Combien de cèdres ont subi ce triste sort? L'élagage atteint définitivement l'esthétique de l'arbre, il doit être reconduit périodiquement (l'arbre n'arrête jamais de grandir) et il fragilise sa structure (vent, pourriture du bois,...). Alors pour limiter les coûts d'entretien et préserver la beauté naturelle de l'arbre : **Choisissez des espèces adaptées!**



#### La gestion de l'arbre à Pornichet :

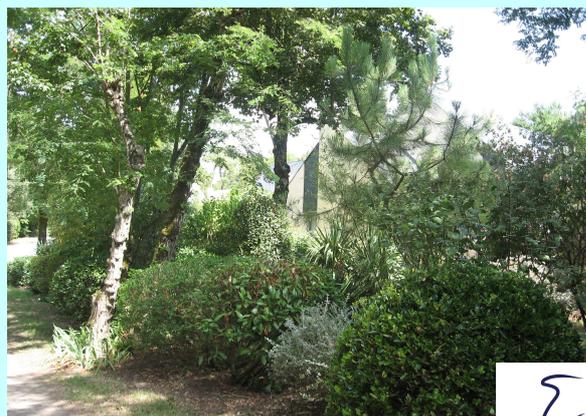
A travers son PLU (Plan Local d'Urbanisme) la Ville a mis en place un zonage pour protéger son patrimoine arboré. En fonction de la localisation de votre propriété, il est nécessaire ou non de faire une demande d'autorisation ou une déclaration préalable pour tout abattage. D'autre part, une liste de végétaux est proposée afin de répondre aux caractéristiques environnementales de chaque zone (cadre de vie, écologie, paysage). Dans tous les cas, il est préférable de demander un avis professionnel qui peut vous être fourni par la collectivité, pour un abattage ou un élagage.

### Les clôtures

Le végétal peut mettre en valeur ou au contraire masquer clôtures, grillages et autres séparations de votre propriété. Il donne un aspect paysager à votre résidence sans vous ruiner.



Une simple plante grimpante peut suffire à masquer ou embellir un mur.



Plus besoin de support, de simples végétaux font office de clôtures.

# Les haies

Lorsqu'on parle de haies, il nous vient à l'esprit l'image de la succession de Cyprès, ou d'Eleagnus qui bordent parfois notre propriété. Depuis une trentaine d'années, ces haies se sont multipliées. La volonté croissante de vouloir s'isoler rapidement de son voisinage accentue cette tendance.

La plupart de ces espèces ne sont pas utilisées à bon escient. En les taillant, on impose et on restreint leur taille, ce qui va à l'encontre de leur port naturel, d'où l'apparition de maladies, qui se propagent rapidement d'une plante à l'autre. La **propagation de ces maladies** est accentuée par le fait que ces végétaux de grand développement sont souvent plantés très serrés.

Ces haies ont un impact sur le paysage : qu'on aille du nord au sud de la France, ces végétaux sont omniprésents. Ces variétés dénaturent notre environnement et **on perd ainsi la typicité de nos paysages locaux**.

Leur avantage (croissance, homogénéité...) devient très vite un inconvénient : la pousse rapide de ces essences (thuyas, cyprès en tête) nécessite de **nombreuses tailles** qui prennent du temps et produisent de **gros volumes de déchets verts**.



Cyprès du bois joli

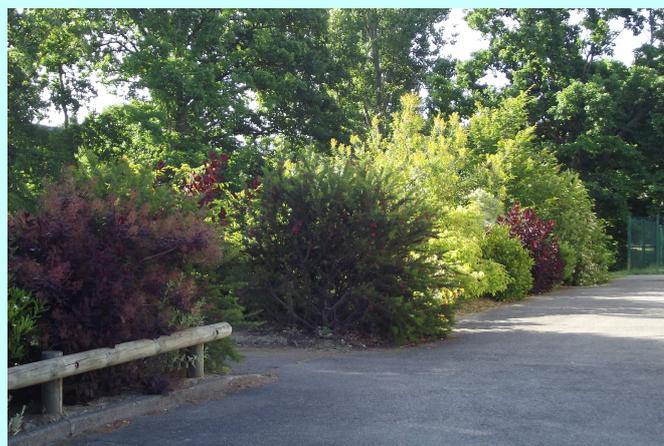
Ce résineux de la famille des cupressacées peut atteindre 35 mètres de hauteur!!! On peut alors aisément comprendre « la frustration » de celui-ci quand on le taille à 3 ou 4 mètres et que seul 1 mètre ou 2 le sépare d'un de ses congénères.

*Planter une haie inadaptée comporte des incidences économiques (tailles répétées, arrachage, remplacement des plants), environnementales (utilisation de traitements phytosanitaires) et écologiques (participation indirecte à la disparition de la biodiversité). Êtes-vous prêts à prendre ces risques ou préférez-vous prendre en compte la notion d'aménagement durable avec des méthodes simples, comme la plantation d'une haie libre variée en remplacement des haies monospécifiques?*

Les haies libres variées sont des haies composées d'essences locales diverses, adaptées au milieu et s'intégrant parfaitement au paysage. Elles sont **plus résistantes aux maladies**, et sont sources de couleurs et de senteurs. La **diversité** de feuillages, de fleurs et de fruits abritent et attirent de nombreux oiseaux et petites bêtes. Ces haies ne demandent presque **aucun entretien** et **limitent la production de déchets verts**.



Haie monospécifique d'une quinzaine d'années



Haie libre d'une dizaine d'années

**Le service des espaces verts peut vous conseiller. Pour nous contacter :**

02 40 11 55 78 ou [espaceenvironnement@mairie-pornichet.fr](mailto:espaceenvironnement@mairie-pornichet.fr)

*Vous pouvez consulter cette lettre sur [www.mairie-pornichet.fr](http://www.mairie-pornichet.fr)*